

Le master Recherche et Professionnel, Sciences Humaines et Sociales mention Psychologie - année 2020-2021

Candidature d'accès en M2 :

La procédure se déroulera en ligne via l'application « e candidat ». Le moyen le plus simple pour y accéder est de chercher le lien en tapant « AMU e candidat » dans un moteur de recherche, ou en activant le lien <https://candidatures.univ-amu.fr/candidatures/stylesheets/welcome.faces>, ce qui vous permettra d'arriver sur la page d'accueil dont le haut de page est reproduit ci-dessous. Cette procédure concerne les étudiants en formation initiale et en formation continue.

Bienvenue sur eCandidat

Pour consulter les formations ouvertes à candidatures

Si vous ne trouvez pas votre formation dans cette liste, vous pouvez consulter [le catalogue des formations](#).

Vous pouvez aussi consulter [le site de la scolarité](#), ainsi que [les sites des facultés, instituts et écoles](#).

(L'utilisation des navigateurs chrome ou firefox est **fortement recommandée** pour utiliser eCandidat)

Déroulé des opérations

01 mai 2020	Ouverture du dépôt d'une candidature valant création de votre dossier Les candidats ayant réalisé leur formation en psychologie dans un établissement étranger sont invités à consulter la page 3.
15 juin 2020	Date limite de dépôt d'une candidature
	<p>Pièces à joindre au dossier ATTENTION : Comme les recrutements en master se font à l'entrée du M1, les recrutements en M2 sont logiquement impactés (i.e. nombre de places disponibles limitées). Les parcours suivants seront éventuellement en mesure de procéder à des recrutements cette année : PSS - Psychologie sociale de la santé ; PSTO - Psychologie sociale du travail et des organisations ; PP - Psychanalyse et psychopathologie ; EFHISI - Ergonomie : facteurs humains et ingénierie des systèmes d'information. Les autres parcours sont à capacité d'accueil en Master 1 et ne devraient pas recruter d'étudiant-e-s en M2 cette année.</p>
<p>Composition du dossier (1 dossier par spécialité où vous présentez votre candidature)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Curriculum Vitae Veillez à bien renseigner ce CV. Il doit comporter l'ensemble de votre cursus universitaire y compris les éventuelles formations autres que celles relevant de la psychologie, vos expériences de terrain y compris celles liées aux stages obligatoires ou libres et le cas échéant, votre expérience professionnelle ou de bénévolat. 2. Lettre indiquant vos motivations précises à entrer dans un de ces parcours de master et spécifiant votre projet (entre autres, quels sont vos objectifs d'avenir professionnel qui motivent votre candidature : métier de psychologue et/ou de l'enseignement et de la recherche ? Si vous souhaitez poursuivre en doctorat, indiquez votre projet de thèse. Si vous avez déjà des pistes de stage pour le M2, merci de les indiquer). 3. Copie du diplôme de licence 4. Résultats détaillés (relevés de notes) de L1, L2 et L3 de psychologie (ou d'autres diplômes pour la spécialité Ergonomie). 5. Résultats détaillés (relevés de notes) de M1 de psychologie (ou d'autres diplômes pour le parcours Ergonomie). 6. Justificatif d'identité. 7. Étudiants non francophones : résultats du TCF ou du DELF (ou DALF) ou TEF ou du TFI (attention niveau B2 minimum exigé). 8. Pour les titulaires de diplômes hors Union Européenne et hors dispositif CEF Campus France, Traduction en français des diplômes étrangers et des relevés de notes obligatoirement authentifiés par le Conseiller Culturel de l'Ambassade de France du

	<p>pays d'origine ou par tout traducteur assermenté</p> <p>9. Attestation(s) de stage(s).</p> <p>10. Rapport complet de stage de M1 et texte synthétique de 3 à 5 pages maximum faisant état de vos expériences de stages et comprenant un bref descriptif des lieux de stage, des populations, de vos activités de stagiaire et d'une analyse de ces expériences.</p> <p>11. Attestation de soutenance de mémoire de master 1 et/ou appréciation du directeur de mémoire</p> <p>12. Texte complet de votre mémoire de recherche de M1 et résumé de 3 pages maximum de votre mémoire de recherche incluant : titre, mots-clés, un résumé très synthétique d'une dizaine de lignes, suivi d'un texte vous permettant de présenter votre étude (cadre théorique, présentation de la recherche avec objectif, hypothèse, méthodologie, résultats, discussion-conclusion).</p> <p>13. Justificatif d'emploi si nécessaire ou attestation d'actions relevant du bénévolat ou justificatifs de stages hors cursus.</p> <p>Date limite de dépôt : 15 juin 2020, minuit.</p>
<p>Entre le 22 juin et le 19 juillet</p>	<p>(Temps 1) Admissibilité : Réception par le/la candidat-e, de l'avis relatif à son dossier (admissible à l'entretien de sélection vs. non admissible à l'entretien de sélection).</p> <p>(Temps 2) Entretiens de sélection : uniquement pour les candidatures retenues après évaluation des dossiers (les dates d'entretien seront précisées sur eCandidat pour chaque parcours). Ces entretiens pourront avoir lieu en visioconférence ou en présentiel selon la situation sanitaire.</p> <p>(Temps 3) Envoi des avis avec modalités et dates d'inscription.</p> <p>Nota bene. Pour le parcours PSTO - Psychologie sociale du travail et des organisations, la sélection sera effectuée seulement sur évaluation des dossiers.</p>

Procédure à suivre par les étudiants ayant réalisé leur formation en psychologie dans un établissement étranger

A. LES DIFFÉRENTS CAS

4 cas sont possibles :

- Vous êtes ressortissant de l'union européenne ou de l'espace économique européen ou de la confédération suisse et votre formation a été réalisée dans un pays européen :**

La procédure est la même que si vous aviez réalisé vos études de psychologie en France (cf page 1) mais l'Université d'Aix-Marseille demande aux ressortissants des pays de l'Union Européenne de produire une attestation du niveau de connaissance du Français car elle souhaite vérifier que vous êtes suffisamment à l'aise en français aussi bien pour suivre les enseignements que pour réaliser les stages professionnels (niveau minimal DELF B2).

- Vous n'êtes pas ressortissant de l'union européenne mais vous résidez en Europe :**

Comme dans le cas 1, vous devez demander une dispense mais votre niveau de Connaissance du Français doit être attesté (niveau minimal DELF B2).

- Votre formation a été réalisée dans un pays non européen qui n'adhère pas à la convention « Campus France » :**

Comme dans le cas 1, vous devez demander une dispense mais votre niveau de Connaissance du Français doit être attesté (niveau minimal DELF B2).

4. **Votre formation a été réalisée dans un pays non européen qui adhère à la convention appelée « Campus France »** dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Pour tout renseignement, consultez le site : <http://www.campusfrance.org/fr/page/les-differentes-procedures>.

Liste des pays adhérant à la procédure campus :

Algérie / Argentine / Bénin / Brésil / Burkina Faso / Burundi / Cameroun / Chili / Chine / Colombie / Comores / Corée du Sud / Côte d'Ivoire / Égypte / États-Unis / Gabon / Guinée / Haïti / Inde / Indonésie / Iran / Japon / Koweït / Liban / Madagascar / Mali / Maroc / Maurice / Mauritanie / Mexique / Nigéria / Pérou / République du Congo / République Démocratique du Congo / Sénégal / Russie / Singapour / Taiwan / Tchad / Togo / Tunisie / Turquie / Vietnam

Message à l'attention des étudiants extra-communautaires

Le conseil d'administration d'Aix-Marseille Université a approuvé le 26 novembre 2019 la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour l'année universitaire 2020/2021. Les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires seront ramenés au même niveau que celui acquitté par les étudiants français et communautaires. Aucune démarche n'est nécessaire de votre part. L'exonération vous sera directement appliquée.

Si vous relevez du **cas 4**, vous devez au préalable réaliser l'ensemble de la procédure Campus France. Si l'Université d'Aix-Marseille donne un avis favorable à votre demande Campus France, alors vous êtes autorisé à envoyer un dossier complémentaire sur l'application e candidat, selon les modalités explicitées en page 1. **Attention** : Le fait d'être autorisé à faire un dossier complémentaire ne garantit en rien l'acceptation finale de votre candidature en master. Par ailleurs, il est inutile d'envoyer un dossier complémentaire spécifique au master tant que vous n'avez pas reçu la première réponse de l'université vous autorisant à faire le dossier complémentaire.

Si l'avis à votre demande Campus France est défavorable, vous n'êtes pas autorisé à faire le dossier complémentaire.

QUELQUES POINTS IMPORTANTS :

1) Si vous êtes admis en Master alors que vous avez réalisé votre formation en psychologie dans un établissement étranger, vous bénéficierez alors d'une dispense de la licence française de psychologie. Toutefois, une dispense de diplôme n'est pas un diplôme. En ayant validé un master français de psychologie à la suite d'une dispense de la licence française, vous ne pourrez pas vous inscrire directement sur les listes professionnelles, donc pratiquer comme psychologue, si vous décidez par la suite de travailler en France. Des démarches complémentaires seront nécessaires (décret n° 2003-1073 du 14 novembre 2003 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles des migrants).

2) Il est important d'évaluer combien va vous coûter votre séjour en France et les difficultés matérielles que vous pourrez rencontrer en venant étudier en France (par exemple, se loger est difficile et cher, se déplacer peut également l'être).

3) Le master de Psychologie proposé à l'Université d'Aix-Marseille est à double finalité, recherche et professionnelle et toutes les spécialités du master ont cette double finalité. **Les étudiants devront satisfaire aux exigences des deux finalités.**